



PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

Le conseil de la municipalité de Saint-Isidore siège en séance spéciale ce 16 novembre 2020 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : M. le maire Sylvain Payant, MM les conseillers, Dany Boyer Luc Charron, Jean-Denis Patenaude, Pierrick Gripon et MME les conseillères Marie Meunier et Linda Marleau. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Sylvain Payant, maire.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Sébastien Carignan-Cervera, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal à tous les membres du Conseil municipal.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents : « Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Ouverture de l'assemblée à 19h00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

S9396-11-2019 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée.

AUTORISATION DE SIGNATURE / PROTOCOLE D'ENTENTE PROJET FAUBOURG SAINT-ISIDORE

S9397-11-2020 CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel présenté par Gestion Construction Pascal Usereau Inc. sur les lots 2 868 196 et 4 064 128 ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Isidore et le Promoteur Gestion Construction Pascal Usereau avant le début des travaux de construction des infrastructures ;

IL EST RÉSOLU unanimement d'autoriser M. Sylvain Payant, maire, et M. Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, à signer ledit protocole d'entente.



Et de désigner M. Steve Girard à titre de responsable désigné par la municipalité pour veiller à la bonne réalisation des travaux. En tout temps, M. Girard pourra s'adjoindre des services d'un spécialiste afin de valider la qualité des travaux et matériaux utilisés.

A) AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 476-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT 461-2019 RELATIF À LA TAXATION 2020

S9398-11-2020 Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Dany Boyer conseiller, qu'il sera adopté lors de la présente séance ou à une séance subséquente, le règlement numéro 476-2020 amendant le règlement 461-2019 relatif à la taxation 2020.

B) ADOPTION / RÈGLEMENT 476-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT 461-2019 RELATIF À LA TAXATION 2020

S9399-11-2020 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par M. Dany Boyer, lors de la séance spéciale du 16 novembre 2020;

CONSIDÉRANT le règlement 469-2020 par lequel le conseil municipal suspendait le taux d'intérêt et de pénalité sur les arrérages encourus en 2020, et ce à compter du 6 avril 2020;

IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 476-2020 amendant le règlement 461-2019 relatif à la taxation 2020 visant à remettre en vigueur le taux d'intérêt sur les arrérages à compter du 15 décembre 2020.

C) AUTORISATION DE SIGNATURE EMPRUNT TEMPORAIRE RÈGLEMENT 473-2020

S9400-11-2020 CONSIDÉRANT le projet de réfection du rang Saint-Régis entre le rang Sainte-Thérèse et la montée de la Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT la subvention obtenue du MTQ dans le cadre du programme aide à la voirie locale portant le numéro RIRL-2017-729C;

CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire de contracter un emprunt temporaire avant la finalisation du projet et l'appel d'offres du ministère des Finances pour l'emprunt final du règlement d'emprunt 473-2020;

IL EST RÉSOLU d'autoriser MM. Sylvain Payant, maire et Sébastien Carignan-Cervera, directeur général à signer les documents relatifs à l'emprunt temporaire.

Levée de l'assemblée

*Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Sylvain Payant, maire

\_\_\_\_\_  
Sébastien Carignan-Cervera  
Directeur général et secrétaire-trésorier